

depuis près de deux ans venant de St Dominique enqualite
 deMatelot lequel avoit préalablement fait serment* devant unjuge
 + de paix ainsi qu'il paroît par un certificat qu'il m'a
 M présenté dont voici la copie exacte (Tusket, 28 January 1806
 Jean Marie Personly (personnally) apered before me John Mary an maked
 Blanchard & oath that he neverwas marred to no woman whatsoever
 & in his live John ^{his}+_{mark} Marey swore beforeme the day and you
 Marie above writen signé JamesLent J.peace copie exactement
 claire même quant à l'ortographe attenté par la signature ci dessous
 Muice Lequel Jean-Marie m'a aussi déclaré qu'il étoit né d'un commerce
 16 illegitime, & entre claire Miuce fille mineure defeu amand
 Muice & de Marie Joseph Muice^{decette paroisse} d'autre part Les dites publi
 cations ont été faites auprone des messes Paroissiales par
 trois Dimanches consecutifs savoir le 2, le 9 & le16 du
 present mois de Fevrier sans qu'il sesoit rencontré aucune
 opposition ni aucun empêchement, Je Prêtre soussigné
 ai reçu le mutuel consentement desdites parties &leur ai en-
 suite donnée labenediction Nuptiale du consentement de
 Marie Joseph Muice mere del'epouse qui n'étant pas pre-
 sente àla cérémonie par cause de Maladie m'avaoit decl
 aré sa volonté & son consentement à moi même chez elle
 enpresence de Paul Surete & de Pierre Muice soussigné tous
 deux habitans de cette Paroisse; La cérémonie s'est faite en
 presence du dit Paul Surete, de Louis Muice de Joseph Babin
 l'ancien & de Francois Gilis aussi habitans decette Paroisse
 *qu'il avoit, jamais été marié, renvoy & inter ligne approu
 vé pierre mius louis mius Francois Gilis

Sigognepr

Le vingt trois fevrier milhuit cens six Je prêtre soussigné ai
 B supplié les cérémonies du Baptême à Alexis né le vingt deux
 Alexis de Juillet del'année précédente du légitime Marriage entre
 Corporon Abraham Gilbert Corporon & Marie Douscet, enpresence du
 144 pere &delamere del'enfant qui m'ont déclaré que vu
 mon absence leur enfant avoitété ondoyé par amable Boudreau
 Le Parain aété Simon D'Entremont fils du sieur Benoni
 d'Entremont écuyer du Roy & la Maraine aété Marguerite
 Frontain fille de Victor Frontain tous Habitans de cette
 Paroisse qui ont déclaré nesavoir pas ecrire excepté le Parain

Simon Dentremont

Sigognepret